Association Suisse Romande Intervenant contre les Maladies neuro-Musculaires
Rue Galilée 15, Y-Parc, 1400 Yverdon-les-Bains
T. 024/420.78.00 - F. 024/420.78.04 – info@asrimm.ch

Formulaire de demande d'aide aux vacances

Personne bénéficiaire

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Ville : ..... Canton : .....

Tél. : ..... Né/e le : .....

E-mail : .....

Voyage

Destination : .....

Date du départ : ..... Date du retour : .....

Nombre de jours de vacances prévus ☐

Allocation pour impotent

☐ **Oui** ☐ faible CHF 50.- ☐ moyen CHF 100.- ☐ grave CHF 150.-

Pour une première demande ou si le degré d'impotence a été modifié, une copie de décision de l'allocation pour impotent AI ou AVS est jointe à la présente.

☐ **Non** CHF 50.-

Conditions

- Avoir une atteinte neuromusculaire ☐
- Etre domicilié en Suisse Romande ☐
- Cotisation de l'année en cours payée ☐
- Demande faite maximum 2 mois et minimum 14 jours avant les vacances ☐
- Une preuve de réservation (avion/logement/…) est jointe à la présente ☐

Coordonnées bancaires/postales

Titulaire du compte : .....

Nom de la Banque, lieu : .....

IBAN : .....

Lieu et date : .....

Signature : .....

Informations supplémentaires

Nous vous recommandons vivement à souscrire une assurance voyage puisque la participation ne sera versée que pour les vacances ayant eu lieu. Par votre signature, vous vous engagez à nous informer si votre séjour devait être annulé.

Veuillez noter qu'en plus des conditions susmentionnées, l'acceptation de votre demande dépend des ressources financières disponibles au moment du dépôt de celle-ci. L'ASRIMM dispose en effet d'un budget annuel fixe. Nous nous réservons le droit de refuser une demande si le budget pour l'année en cours est épuisé.
Si l'octroi de l'aide aux vacances est confirmé, vous recevrez le paiement sous 30 jours.

Merci de renvoyer la demande par courrier au secrétariat ou à info@asrimm.ch